SÉANCE D'INFORMATION

25 septembre 2025

Nouvelle Vocation des arénas
Baribeau, Beaudry, Campeau

Synthèse de la période de Questions | Réponses

GATINEAU

Questions | Réponses

01

Question

Avez-vous identifié des sources de contamination à l'intérieur des arénas Baribeau, Beaudry et Campeau et / ou dans le sol autour des bâtiments ?

Réponse

Des informations sur la présence d'amiante à l'intérieur des trois arénas sont disponibles et seront publiées dans le cadre de l'appel d'intérêt. Toutefois, aucune étude de caractérisation des sols n'a encore été effectuée autour de ces sites.

02

Question

Est-ce que des unités de chauffage, de ventilation ou des équipements similaires sont fonctionnels des arénas Baribeau, Beaudry et Campeau ?

Réponse

L'ensemble des installations actuelles a été conçu pour un usage d'aréna. Leur adaptation à un nouvel usage requiert une requalification complète ainsi qu'une mise à niveau conforme aux normes en vigueur, chaque usage requiert des besoins et installations spécifiques.

03

Question

Est-ce que le jardin communautaire sur le site de l'aréna Baribeau a été exclu de l'analyse?

Réponse

Aucune décision n'a été prise pour l'instant. Les usages déjà présents sur les sites seront pris en compte dans les critères d'évaluation. Selon le projet proposé, leur maintien pourra être envisagé ou non.

Questions | Réponses

04

Question

Notre champ de tir est situé à proximité de l'aréna Baribeau. Je vois qu'il n'a pas été identifié dans les exclusions. Est-ce qu'une décision a déjà été prise ?

Réponse

Concernant le champ de tir, aucune décision n'a été prise pour l'instant. Si un projet est retenu, nous nous assurerons, au besoin, de relocaliser les activités présentes dans ces sites dans les meilleures conditions et en concertation avec les organismes concernés.

05

Question

Avez-vous déjà envisagé des sites potentiels pour relocaliser les usages déjà présents sur les terrains des arénas Baribeau, Beaudry et Campeau, par exemple pour le jardin ou le tir à l'arc ?

Réponse

À ce stade du processus, il n'est pas prévu de relocaliser les usages existants. Si une relocalisation devenait nécessaire, nous aurions le temps d'accompagner les organismes et de travailler avec eux pour maintenir un service adéquat.

06

Question

Quel est le lien entre le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires (PDIRSC) et le processus de requalification des arénas excédentaires?

Réponse

Le processus de requalification des arénas excédentaires s'inscrit dans les objectifs du (PDIRSC). Nous avons élargi la réflexion pour considérer tous les projets et usages possibles.

Questions | Réponses

07

Question

Quelle sera la démarche de la ville dans l'éventualité où aucun projet ne serait déposé ?

Réponse

Si aucune proposition n'est soumise pour un site, nous prendrons en considération tous les avis d'intention reçus pour évaluer les usages potentiels et les partenariats envisageables.

08

Question

Si un projet est déposé, les organismes actuellement présents sur ces sites seront-ils consultés afin d'envisager un partenariat ?

Réponse

Oui, les organismes déjà présents sur les sites seront consultés et accompagnés. Les usages existants feront partie intégrante des contraintes des sites, et les soumissionnaires seront invités à collaborer avec les organismes déjà présents.

09

Question

Y aura-t-il une consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision, ou l'information restera-t-elle confidentielle jusqu'au choix final ?

Réponse

Les élus feront une première sélection au regard de l'analyse de l'administration. Un processus supplémentaire pourrait être mis en place par la suite pour évaluer l'acceptabilité sociale des projets retenus.

Questions | Réponses

10

Question

Quelle forme de partenariat la Ville de Gatineau pourrait envisager pour un projet regroupant plusieurs organismes communautaires?

Réponse

On peut considérer un modèle type « session en emphytéose», permettant aux organismes communautaires de valoriser un actif municipal existant, tout en gardant la Ville comme propriétaire ou copropriétaire.

11

Question

Des projets de regroupements d'organismes communautaires peuvent-ils bénéficier d'allègements fiscaux ?

Réponse

Les taxes foncières ne sont pas déterminées par la Ville, mais par la Commission municipale du Québec (CMQ), qui pourrait accorder une exonération totale ou partielle en fonction de l'usage, de la programmation, de la clientèle et d'autres critères.

12

Question

Prévoyez-vous des activités de maillage et de mise en relation entre les organismes?

Réponse

Oui, la Ville mettra en place un mécanisme de mise en contact pour faciliter les échanges et les collaborations. L'objectif est de créer des ponts entre les organismes et d'assurer une meilleure coordination